

SECTION I. LETTRE D'INVITATIONDate d'invitation : 04 / 4 / 2023Date d'ouverture : 24 / 4 / 2023

La Direction Générale de l'Office Burundais des Mines et Carrières (OBM) invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous plis fermé, pour le service de :

1. L'objet de cet appel d'offres national ouvert est en un seul lot.
2. Le financement pour la réalisation du marché de service de Recrutement d'un bureau des consultants pour la formation du personnel du laboratoire de l'OBM/module de management et technique d'analyse est assuré par l'OBM sur le Budget Extraordinaire et d'Investissement exercice 2022-2023. Une partie de ces sommes accordées au titre de ce marché sera utilisé pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution du marché faisant l'objet du présent appel d'offres.
3. Le service prévu dans le cadre de ce marché est à exécuter dans un délai maximum deux (2) mois. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.
4. Les soumissionnaires admis à concourir peuvent obtenir les informations supplémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'Offres au secrétariat de la Direction Générale de l'OBM sise Zone ROHERO, Quartier KOBONDO, Avenue du 13 Octobre N° 06, B.P : 3238 Bujumbura-Burundi, Téléphone : 22 27 96 68, e-mail : obm.bi@yahoo.com et laboratoire.laca@yahoo.fr.
5. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à la Direction générale de l'OBM ; en mentionnant la référence du DAO (DAO N°DNCMP/.....87...../S/2022-2023), au moins 7 jours avant la date limite de remise des offres.
6. L'offre doit être déposée à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 24 / 4 / 2023 à 9 heures précises.
7. L'offre demeurera valide pour une durée de 90 jours à partir de la date d'ouverture des plis fixés au 24 / 4 / 2023.
8. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants s'ils le souhaitent, à l'adresse « Direction Générale de l'OBM »,

numéro ci-dessus, le 24/04/2023 à 9 heures 30 minutes. Le procès-verbal d'ouverture doit être transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport sur le déroulement de cette séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : l'OBM, B.P 3238 Bujumbura- Burundi, Zone Rohero, Quartier Kabondo, Avenue du 13 Octobre N° 06, Tél. 22 27 96 68, e-mail : obm.bi@yahoo.com et laboratoire.laca@yahoo.fr.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames/Messieurs, les assurances de notre considération distinguée.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OBM

Clairia KANKURIZE

